



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Rennes, le 27 novembre 2023

NOTE

à

Division des Personnels Enseignants

Ce.dpe@ac-rennes.fr

02 23 21 78 03

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
les directrices et directeurs des centres
d'information et d'orientation,
les inspectrices et inspecteurs
du second degré
le délégué régional académique à l'information et à
l'orientation,
le délégué régional académique à
la formation professionnelle initiale et continue

1.2 Accompagner les agents dans leur carrière



Objet : Procédure de sélection des candidatures au mouvement spécifique national (SPEN) – Rentrée 2024

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale, les particularités de certains postes nécessitent des procédures spécifiques de sélection des personnels pour prendre en compte les compétences et/ou aptitudes et/ou qualifications requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Pour sélectionner les candidats à un poste SPEN, l'inspection générale, s'appuie notamment sur :

- le dossier établi par le candidat ;
- l'avis motivé du chef d'établissement actuel du candidat ;
- l'avis motivé du chef d'établissement d'accueil ;
- l'avis motivé de l'IA-IPR ou de l'IEN ET-EG-IO ;
- l'avis motivé du recteur de l'académie actuelle du candidat et du recteur de l'académie d'accueil.

Cette procédure concerne les mouvements spécifiques suivants :

- en CPGE (avis des chefs d'établissement sur les candidats entrants uniquement) ;
- en sections internationales et dans certains établissements à profil international ;
- en sections binationales ;
- en dispositifs sportifs conventionnés ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités ;
- en métiers d'art et design : BTS, diplômes des métiers d'art DMA, diplôme supérieur d'arts appliqués DSAA, diplôme national des métiers d'art et du design DNMADE ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de Directeur Délégué aux Formations ;
- de certains personnels psychologues de l'éducation nationale ;
- d'enseignement en langue bretonne ou en langue corse.

Procédure et calendrier

Les différents évaluateurs pourront successivement consulter les dossiers de candidature (lettre de motivation et CV), puis émettre un **avis motivé sur I-Prof** :

> Toutatice > Portail ARENA > rubrique "Gestion des Personnels" > I-Prof

Date	Acteur	Opération
Du mercredi 8 novembre 2023 au mercredi 29 novembre 2023	Candidats	Dépôt des candidatures, saisies des vœux sur I-Prof/SIAM
Du vendredi 8 au lundi 18 décembre 2023	Chef d'établissement	Consultation de la liste des candidats entrants (y compris CPGE) ou sortants au mouvement spécifique national puis émet un avis motivé Accès I-Prof : le profil est chef d'établissement – base : E.
Du vendredi 8 au lundi 18 décembre 2023	Inspecteur	Consultation de la liste des candidats au mouvement spécifique sortants (hors CPGE) puis émet un avis motivé
Lundi 15 janvier 2024	DPE/DSII	Remontée des avis académiques à la DGRH du ministère
Mercredi 6 mars 2024	DGRH	Résultats du mouvement SPEN

La division des personnels enseignants reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation,
La Cheffe de la division des personnels enseignants,



Stéphanie RAYON DESMARES